COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2011

Etaient présents : REYNIER-POETE Patrick
MERE Philippe
RAVANAT Jean-Luc
RAVANAT Jean-Louis
CACHET Christine
PERRIN Caroline
RAVANAT Carole
CASSAGNE Thierry
PELÉ Denis
PELLISSIER Francis

Etait excusée : BARNEL Annick

Ordre du jour : ONF : Projet de desserte du Connex
Bilan du travail de l'employé communal
Calendrier du déroulement des projets d'assainissement
Compte-rendu réunion avec le foyer culturel
Commission des impôts directs
Informations et questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 09 DECEMBRE 2010

Patrick Reynier-Poète fait part de l'affaissement de la route des Arnauds, nouvellement refaite. De l'enrobé à froid sera rajouté.

Le compte-rendu de la réunion du 09 décembre 2010 est approuvé par les membres du conseil municipal.

ONF : PROJET DE DESSERTE DU CONNEX

Jean-Luc Ravanat rapporte le sujet abordé lors de la réunion du 20 décembre 2010 organisée par l'Office National des Forêts. Messieurs Jérôme Nord de l'ONF, Simon Fontebasso, technicien à la communauté de communes, et Laurent Garnier, Chef du service aménagement du conseil général étaient présents.
Cette réunion avait pour but de présenter un projet de desserte des forêts communales de Champ-sur-Drac, Saint Georges de Commiers, Notre Dame de Commiers, Notre Dame de Vaulx, Saint Jean de Vaulx, Saint Pierre de Mésage et Notre Dame de Mésage. Le coût estimatif global s'élèverait à 451 300 euros et pour la commune de Saint Jean à 144 287 euros. Ces travaux pourraient être subventionnés à 80 %.
La proposition de l'ONF est de créer sur Saint Jean de Vaulx, une route de 3 km et une piste de 3,8 km.
Le problème est que la plupart des grumiers sortent sur la commune de Saint Jean (une soixante sortirait par là) et la route des Arnauds se dégraderait très vite. L'estimatif des coûts pour refaire la route est de 227 000 €. L'idée est de remettre une couche de revêtement (ECF) d'un montant de 80 000 € pour éviter les infiltrations.

…/…

Il ne peut pas être interdit aux grumiers de circuler mais certaines contraintes peuvent être imposées (barrières de dégel et essieux arrières directionnels sur les véhicules).
La question de la mutualisation des coûts d'entretien des routes a été soulevée, car plusieurs communes doivent sortir leurs bois par les routes de Saint Jean. Le principe du versement d'un pourcentage de la vente de la coupe par les communes tiers à la commune de Saint Jean a été évoqué.

Thierry Cassagne émet des réserves sur la création de l'une des deux pistes qui ne sert à rien, donc le coût devrait être inférieur aux estimations.

Denis Pelé indique que les 5 % proposés sur la vente des bois n'est pas fixe, ce peut être plus ; de nouvelles discussions devraient s'imposer.

Caroline Perrin précise que ce pourcentage sera à reverser à la communauté de communes puisque c'est elle qui est compétente en la matière.

Patrick Reynier-Poète ne souhaite pas prendre une délibération approuvant le projet en l'état pour l'instant. Il propose d'envoyer un courrier à l'ONF précisant l'accord de la commune sur la poursuite du projet mais en affinant les besoins de la commune de Saint Jean ; donnant son accord pour conventionner avec les autres communes mais nécessité de rediscuter le pourcentage des recettes des ventes.
Deux arrêtés seront pris immédiatement : les barrières de dégel et l'obligation pour les véhicules d'un certain tonnage d'avoir des essieux arrières directionnels.
Il sera demandé à la communauté de communes de refaire la route des Arnauds en ECF.
Il précise également la signature de la charte territoriale et ce projet devrait y être intégré.

Caroline Perrin demande si l'ONF replante des arbres à la suite des coupes.

Patrick Reynier-Poète répond par la négative, la forêt se régénérant naturellement.
Les créations de pistes ne sont pas forcément du goût de tout le monde. Cependant, elles servent également à la défense incendie ; aujourd'hui, en cas de feu, il n'y a aucun accès.

BILAN DU TRAVAIL DE L'EMPLOYE COMMUNAL

Patrick Reynier-Poète informe de l'établissement de statistiques sur le travail de l'employé communal par Denis Pelé. Il a créé plusieurs rubriques et l'employé remplit des feuilles d'heures. Ce qui permet de connaître le temps passé à chaque tâche.
Il en ressort qu'environ 20 % du temps est consacré au déneigement, 10 % à l'assainissement et 10 % à l'eau, 15 % à la tonte et au débroussaillage, 25 % à l'entretien des bâtiments, cimetière, école, éclairage public…

Jean-Louis Ravanat propose de demander des devis pour un contrat d'entretien de l'éclairage public. L'employé communal n'a pas le droit de monter aux poteaux et de travailler seul.

CALENDRIER DU DEROULEMENT DES PROJETS D'ASSAINISSEMENT

Patrick Reynier-Poète fait part de la modification du tracé aux Rhoures. Les conduites suivent la route départementale jusqu'à la parcelle de l'actuelle station d'épuration puis traversent un terrain pour aller jusqu'à la future station.
Les dossiers sont prêts pour l'appel d'offres, mais sont en attente de la réunion avec le cabinet Nicot et la police de l'eau du 26 janvier prochain.

…/…

Le cabinet Nicot a établi un calendrier du déroulement des opérations ; celui-ci étant susceptible de varier en fonction de l'avancement ou modification des dossiers.
Le 14 février, envoi de la publication des offres. Le marché sera publié sous réserve de l'acceptation des subventions. Le 21 mars, réception des offres et ouverture des plis. Le 11 avril, dépôt du marché en préfecture. Le 18 avril, notification du marché à l'entreprise retenue. Le 09 mai, début des travaux. Première semaine d'octobre, fin des travaux.
La famille Otto-Brondé, concernée par la parcelle où se situerait la zone de dissipation, a été contactée et le projet lui a été expliqué. Il faudrait acheter environ 1 500 m2 de terrain. Elle n'a pas encore donné de réponse. Un courrier sera envoyé ces jours-ci à M. Giambra, pour le passage des conduites sur son terrain.
Concernant les subventions, le conseil général a voté la même enveloppe que l'an dernier, mais n'a pas encore fait la répartition.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LE FOYER CULTUREL

Patrick Reynier-Poète évoque les problèmes rencontrés dans les locaux du foyer culturel (portes restées ouvertes et détériorées, verrous cassés, occupation des locaux en pleine nuit…). Le foyer culturel a donc réuni son bureau le 10 janvier 2011 et quelques élus étaient également présents.
Etant donné tous ces dérapages, une position commune a été trouvée, l'arrêt en libre service de la clé donnant accès à la musculation. La question de danger et de responsabilité a été soulevée.

Denis Pelé apporte des précisions sur le retrait des clés par les adhérents à la musculation. Seuls certains animateurs d'activités ont la clé. Les personnes souhaitant aller à la musculation récupéreront les clés auprès du secrétariat de mairie et auprès des animateurs aux heures de présence lors de leurs activités.
Cette procédure est mise en place, pour l'instant, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Patrick Reynier-Poète avise de la réunion de la commission des impôts directs du 19 janvier dernier. Cette commission est composée de membres extérieurs au conseil municipal. Elle étudie les changements soumis par le centre des impôts (extension de bâtiments, constructions…). Elle a donné un avis consensuel sauf pour une maison à La Monta où un doute subsiste sur la proposition de la nouvelle valeur locative, qui a presque doublée.
Il propose d'aller demander des précisions au propriétaire.
Le document est ensuite signé par les membres de la commission et renvoyé au centre des impôts.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Petit train de La Mure

Patrick Reynier-Poète signale le maintien de l'exploitation du petit train de La Mure avec un circuit raccourci de La Motte d'Aveillans à La Mure du 04 juin au 02 octobre 2011. Suite à l'éboulement, les services de l'Etat ont demandé une étude du danger potentiel sur l'ensemble de la ligne.
En pleine saison, il y aura trois allées retours minimum. En période estivale, un arrêt obligatoire sera fait à la mine images.

…/…

Urbanisme

Jean-Louis Ravanat communique une demande de certificat d'urbanisme et une demande de déclaration préalable pour une division de terrain au Pontet.

Patrick Reynier-Poète pose les problèmes de voirie (sortie sur la voie communale avec difficulté importante de déneigement) et de raccordement aux réseaux.
Il propose de répondre défavorablement à ces demandes pour l'instant et de réétudier, dans les deux cas, d'autres possibilités.

Il informe également d'un projet de construction au Villaret, à côté de Jean-Paul Eymery. Les réseaux eau et assainissement seront certainement coûteux (traversées de route et de champ assez importantes).

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Saint Jean de Vaulx, les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé les membres présents.